

Etaient présents : Pierre DUFFAUT, Christophe MEAU, Stéphanie CORNEILLE, Michel ANGELE, André PICCIN, Françoise DASTUGUE, Christiane PASQUINET (suppléante de Jacques SERIN), Daniel DANFLOUS, Daniel ZAÏNA, Brigitte SAINT MARTIN, Gérard ROHRIG, Chantal CASASOLA, Jean CERDA, Jean Claude DUFFAUT, Claire BRIAT, Régis DARIES, Véronique CASTEX, Sylvie LAFFORGUE, Bruno GABRIEL, Sandrine DEDIEU, Georges DE LORENZI, Pierre MUN, Pierre ROUMEGUERE, Thierry BIRAN (suppléant de Gérard FAURE), Arnaud WADEL, Bruno BODART, Éric ANGELE, Evelyne BURGAN DELMAS, Jean Luc BOAS, Gérard ARIES, Jacques BORTOLUSSI, Jean Michel VERNIS, Chantal LABEDAN, Francis CHABROL, Francis LAGUIDON, André MARQUISSEAU, Joël BERNADOT, Pierre TRUILLE BAURENS, Guy de GALARD, Francis DUMONT, Alain CARRIERE, Pierre BAJON (suppléant de Paul BURGAN), Séverine CARCHON, Éric TRUFFI, Fabrice POURCET, Claude SOLLES VIDOU (suppléant de Bernard MONLIBOS).

Le quorum est atteint

Etaient absents : Alain de SCORRAILLE, Pierre AIROLDI

Etaient absents excusés : Jean Claude BADY, Sergine AGEORGES, Christophe LABBE, Georges DALLIES

Etaient absents excusés avec procuration :

Philippe DUDEZ a donné procuration à Christophe MEAU.

Catherine HEURTEUX a donné procuration à Stéphanie CORNEILLE.

Sylvie VARIN a donné procuration à Jean Claude DUFFAUT.

Jean Pierre SALERS a donné procuration à Francis DUMONT.

Éric BALDUCCI a donné procuration à Alain CARRIERE.

André LAFFONT a donné procuration Séverine CARCHON.

Secrétaire de séance : Daniel DANFLOUS

Date convocation : 23/03/2016

Date de la séance : 31/03/2016

Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice : 58

Nombre de membres présents : 46

Nombre de suffrages exprimés : 52

Vote :

| | |
|----------|----|
| Pour : | 52 |
| Contre : | |

N° ordre : 2016-03-015

Le conseil communautaire réuni le 31 mars 2016, en la commune de Maurens, en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre DUFFAUT, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2015 dont les résultats sont conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

| Section de Fonctionnement | |
|--|-----------|
| Résultats de l'exercice 2015 qui est égal au compte 12 "résultat de l'exercice" figurant au compte de gestion (A) | 30 549,50 |
| Report à nouveau (solde créditeur "110" ou débiteur "119" du compte de gestion) (B) | 0,00 |
| Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2015 (A+B) | 30 549,50 |

| Section d'Investissement | | | |
|---|----------|-------------------|------|
| Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) (C) | | 6 019,70 | |
| Restes à réaliser | | | |
| Dépenses | Recettes | Solde des RAR (D) | 0,00 |
| 0,00 | 0,00 | | |

| | |
|---|------|
| Besoin de financement à la section d'investissement (E= C+ D) | 0,00 |
|---|------|

Décide d'affecter au budget primitif 2016, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de la façon suivante :

| | |
|---|-----------|
| 1 - couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" à la somme de : | 0,00 |
| 2 - le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 "excédent de fonctionnement reporté" | 30 549,50 |
| 3 - excédent/déficit d'investissement reporté à la ligne 001 | 6 019,70 |



Pierre DUFFAUT
Président de la Communauté de Communes des
Coteaux Arrats Gimone